

Profil d'enseignement



Catégorie Paramédicale
Spécialisation en Santé Mentale et Psychiatrie

Secteur	2 : La santé
Domaine	15 : Sciences de la santé publique
Niveau CFC	Bachelier professionnalisant, niveau 6
Implantation	Campus Provincial Salzinnes – rue Henri Blès 188-190

Date de prise d'effet : 14/9/2016

Dernière mise à jour : 17/10/2016

La dernière version est disponible sur WWW.HEPN.BE

1) Présentation de la formation

1.1 Profil professionnel

Le grade de bachelier spécialisé en santé mentale et psychiatrie donne accès au titre professionnel particulier régi et protégé par l' Arrêté ministériel du 24 avril 2013 fixant les critères d'agrément autorisant les praticiens de l'art infirmier à porter le titre d'infirmier spécialisé en santé mentale et psychiatrie. L'accès à ce grade est possible pour les porteurs de titre de bachelier en soins infirmiers ou équivalent et leur permet de développer leurs compétences dans ce domaine spécifique de la profession.

Le profil de compétences repose sur une approche thérapeutique de la souffrance psychique et des troubles mentaux de la personne et de sa famille et un accompagnement de son entourage.

La spécialisation en santé mentale et psychiatrie permet à l'étudiant d'exercer ses compétences dans différents lieux de stage hospitaliers, extra hospitaliers et dans des services de santé primaire. Il peut donc explorer le réseau en soins psychiatriques et créer ses futurs contacts professionnels.

Au terme de la formation, il sera capable de :

- maîtriser les connaissances théoriques enseignées et les pratiques en relation avec son champ d'activités (relation thérapeutique par l'entretien d'aide, soins et surveillances spécifiques, les activités psycho-socio-thérapeutiques, les activités de réinsertion, de prévention et d'éducation à la santé mentale);
- d'approcher, par la relation individuelle et de groupe, des personnes de tous âges s'adressant au secteur psychiatrique ;
- de travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- d'avoir une bonne connaissance de lui-même ;
- de se remettre en question, être authentique et avoir le souci de son propre développement personnel;
- d'assurer un leadership au sein du contexte de soins en santé mentale et psychiatrie dans lequel il exerce;
- de participer à l'évaluation et au développement des pratiques professionnelles de l'équipe dans laquelle il pratique.

La spécialisation en santé mentale et psychiatrie permettra à l'étudiant d'affiner ses capacités d'échange, de communication avec l'autre. Il apprendra à utiliser les potentialités de sa personnalité dans une perspective psycho-thérapeutique.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC). Elle propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. La dimension humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique. Cette formation crée et maintient un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

Compétences	Capacités
C1 – S’impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle	11 – Actualiser ses connaissances et ses pratiques professionnelles 12 - Evaluer sa pratique professionnelle, ses apprentissages 13 – Construire son projet d’apprentissage dans une perspective de développement professionnel d’infirmier spécialisé responsable 15 – Adopter un comportement responsable et citoyen 16 – Développer son raisonnement scientifique, son esprit critique et être acteur de changement
C2 – Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires	21 – Intégrer la démarche éthique à sa pratique professionnelle. Respecter les règles déontologiques propres à la profession. 22 – Respecter la législation et les réglementations
C3 – Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives	31 – Programmer avec ses partenaires et cordonner un plan d’action afin d’atteindre les objectifs définis 32 - S’intégrer au travail du réseau psychiatrique en collaboration avec les différents partenaires de l’équipe pluridisciplinaire 33 – S’inscrire dans la démarche qualité 34 – Promouvoir les normes, les procédures et les codes de bonnes pratiques
C4 – Concevoir des projets de soins infirmiers dans un rôle d’infirmier référent en fonction des différents modèles	41 – Identifier les problèmes de santé, les problèmes traités en collaboration, poser des diagnostics infirmiers et collaborer à l’élaboration du diagnostic médical 42 – Fixer les objectifs de soins infirmiers en s’inscrivant dans le projet thérapeutique 43 – Proposer des projets et des interventions de soins infirmiers en individuel ou en groupe 44 – Planifier les interventions de soins infirmiers en s’inscrivant dans le projet thérapeutique 45 – Evaluer la démarche
C5 – Assurer une communication professionnelle	51 – Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes 52 - Adapter les outils de communication 53 – Echanger de manière constructive avec les intervenants de l’équipe interprofessionnelle 54 – Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
C6 – Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et/ou confié	61 – Assurer des prestations de soins directs et indirects dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du palliatif, de la réadaptation et de la réinsertion, dans les différents secteurs (hospitalier et extra-hospitalier), dans un rôle d’infirmier référent, en fonction des différents modèles thérapeutiques. Assurer une relation d’aide thérapeutique. 62 – Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel en individuel et en groupe 63 – Adapter les prises en charges en fonction des durées d’hospitalisation et des lieux de soins, des problèmes de santé mentale et des différents âges des personnes concernées